# Deux Lettres au Pr Agnès Buzyn, Ministre de la Santé

A propos des 11 vaccins obligatoires et tout ce que ce que l'on doit savoir sur l'Autisme, la Sclérose en plaques et l'Aluminium

## Voici ma première lettre

Madame la Ministre, chère collègue,

Sur la chaîne télévisée France 2 puis à l'Assemblée nationale, vous avez tenté de convaincre la semaine dernière, le grand public puis les députés afin qu'ils acceptent l'obligation vaccinale de 3 à 11 vaccins dès leur plus jeune âge à la 6ème semaine du nourrisson.

### Vous voulez faire passer cette obligation de gré ou de force par la Loi.

Vous allez beaucoup trop vite. Auriez-vous les mêmes conseillers que Marisol Touraine qui vous a précédée ? Il est certain que vous avez repris le dossier des vaccins sans avoir le temps de comprendre et d'entendre la révolte qui gronde, créée et entretenue par les deux ministres qui vous ont précédée, à un point tel que certains refusent de se faire vacciner.

Je ne suis pas opposé aux vaccinations comme certains cherchent à vous le faire croire. Je m'oppose aux abus et cherche à réconcilier les anti-vaccins systématiques aux vaccinations imposées sans discuter et de plus en plus tôt après la naissance.

Dans votre communication, Madame la ministre vous avez abordé trop rapidement, car vous n'aviez pas beaucoup de temps, quatre sujets importants, dont les 1et 2 que vous avez vigoureusement réfutés.

1/Les liens entre le vaccin ROR et l'autisme – 2/ Les liens entre sclérose en plaques et vaccin anti-VHB ; 3/ Le «*ratage*» de la campagne de vaccination anti-grippe H1N1 implicitement reconnu ; 4/La présence de l'adjuvant Aluminium dans les vaccins.

Vous avez conclu de manière très imprudente en affirmant être «absolument certaine de ne faire courir aucun danger à nos enfants.»

# A propos des réseaux sociaux que vous contestez

En outre vous avez humilié les réseaux sociaux en leur déclarant la guerre, affirmant : « la sensibilité des Français pour le complotisme, qui s'informeraient trop par le biais des réseaux sociaux et seraient victimes de désinformation.»

Auriez-vous donc une absolue confiance dans les grands médias, écrits comme audio-visuels quotidiens ou hebdomadaires, qui pour la plupart manipulent professionnellement l'information selon des intérêts majeurs soigneusement camouflés ? Médias où il est impossible de publier une

information scientifique qui ne soit pas politiquement correcte.

Ces intérêts apparaissent de plus en plus au grand public. Souvenez-vous, nous les avons tous mesurés avec la thalidomide, le distilbène, le médiator, le vioxx, la dépakine, le roaccutane, certaines pilules contraceptives, et avec les graves excès vaccinaux de la campagne de 2009 contre la grippe extrêmement coûteuse et inutile.

C'est cette immense méfiance envers ces médias qui développe les réseaux sociaux. Evidemment tous les réseaux sociaux n'ont pas la même valeur. Ceux qui dérangent vos collaborateurs et les experts appartenant à l'Empire vaccinal, ne seraient-ils pas ceux qui disent vrai ?

Vos affirmations peuvent donc être contestées de manière scientifique.

Je m'excuse donc d'emblée de ma réponse qui se doit d'être argumentée. Elle est obligatoirement longue. Pour cela je la publie en deux lettres successives car le sujet de la vaccination ne peut se traiter d'un revers de main ou par des mesures dictatoriales.

# Les exigences différentes pour une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) pour les médicaments et pour les vaccins, lesquels contiennent des particules qui n'ont rien à faire dans notre corps.

Vous connaissez parfaitement — par votre expérience dans diverses institutions - les études préalables à toute Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) d'un médicament. Des études complexes et coûteuses de pharmacocinétique, de toxicologie et tératologie pour la descendance sont exigées, d'abord souvent en cultures cellulaires, puis chez les petits animaux, avant de passer chez l'homme. Savez-vous que ces études ne sont pas requises pour les vaccins ? Pourriez vous nous expliquer pourquoi tant de différences ?

Quelles en sont les raisons, sinon envahir au plus vite et imposer un marché mondial, qui au nom d'un seul argument, le rapport bénéfices/risques, mathématiquement calculé par des statisticiens aux ordres, reste "non discutable" comme l'affirmait celle qui vous a précédée au ministère et qui n'avait pas votre compétence.

1/A propos de l'Autisme et du vaccin ROR : pas de lien et si vous avez raison, cela reste à prouver. Les familles attendent que vous les rassuriez scientifiquement.

Vous avez évoqué sans le nommer le médecin britannique Andrew Wakefield, gastro-entérologue qui a publié en 1998 dans le célèbre journal international *The Lancet*, à partir de 12 cas, ayant développé une pathologie digestive grave, une entérocolite dénommée "autistic enterocolitis". Selon cette étude, un lien existerait entre la généralisation de la vaccination ROR, contre Rougeole-Oreillons-Rubéole, et l'explosion du nombre de cas d'enfants atteints d'autisme.

L'industrie pharmaceutique et d'autres collègues sont parvenus à casser cette étude et ont obtenu en 2010 que la publication soit retirée du célèbre *Lancet*, ce qui est rarissime.

La polémique n'est pas close et le sujet reste tabou dans les milieux scientifiques. Il n'est pas question sur un tel sujet de prendre parti, mais il faut comprendre les parents ayant un enfant autiste. Ils se sont regroupés en association et veulent savoir la vérité. Vous la leur devez et elle doit être scientifique.

Y a-t-il ou non un lien entre la vaccination contre Rougeole-Oreillons-Rubéole et autisme ? Aux fabricants et aux spécialistes indépendants de répondre de manière sûre.

Je vous rassure déjà, s'il y a un lien, il ne peut pas être imputé à l'aluminium car ce vaccin trivalent ROR n'en contient pas.

Vous savez certainement qu'en outre un documentaire anti-vaccin a provoqué une vive controverse à Bruxelles, à l'occasion de la projection le 9 février 2017 du film *Vaxxed*, de l'ancien chercheur et médecin Andrew Wakefield radié de l'ordre des médecins britanniques. Truquées peut-être, ces informations ont affolé les familles qui n'ont pas la compétence pour juger.

Les spécialistes de l'Inserm précisent pourtant : « *L'administration* à 9 mois de la première dose du vaccin ROR chez les enfants admis en collectivité n'a pas de justification en dehors des périodes épidémiques. » Comment les définir quand la Rougeole a toujours existé comme une maladie bénigne si l'enfant est en bonne santé ?

Ce qui doit être rappelé et reste incontestable, ce sont les contre-indications précises du vaccin ROR :

- une fièvre supérieure ou égale à 38,5 °C;
- l'allergie à la néomycine ;
- les immuno-dépressions dues au SIDA ou à une maladie hématologique (telle une leucémie) du fait d'une possible induction d'une des maladies ROR, malgré l'atténuation du virus.

Un enfant vacciné est décédé récemment en Suisse, or son état de santé était tel qu'il n'aurait pas dû être vacciné. Pourquoi les médias répètent-ils qu'il est décédé de la rougeole, alors que son décès est dû d'abord à sa maladie ?

Même réflexion, vous le savez bien, à propos de 7 sur 10 des enfants décédés en France qui n'étaient pas vaccinés, car il ne le fallait pas. Leurs décès sont liés d'abord à leur maladie et non imputables à la rougeole. Pourquoi laisser courir la rumeur de décès pas absence de vaccination contre la rougeole ? Quant aux trois autres malheureux enfants nous ne savons rien de leur état de santé antérieur à la vaccination.

En effet, de faibles quantités des virus vivants atténués des 3 maladies ROR sont excrétées par le nez ou la gorge, sept à vingt-huit jours après la vaccination chez la majorité des sujets vaccinés « réceptifs». À l'heure actuelle, la transmission de ce virus à des personnes dites « réceptives » en contact avec des sujets vaccinés ou non n'a pas été démontrée. Théoriquement cela reste pourtant

possible, ce qui montre bien que la vaccinologie n'est pas une science aussi exacte que le dosage du taux du sucre dans le sang.

Dernière contre-indication au vaccin ROR, la grossesse qui doit être évitée dans les trois mois qui suivent la vaccination. C'est qu'il doit y avoir des effets délétères pour la mère et plus encore pour l'embryon. Lesquels ?

Les familles ont le droit de le savoir, et les médecins le devoir de le leur expliquer. Mais nous ne pouvons pas compter sur les médias classiques fort sponsorisés directement ou indirectement par l'Empire vaccinal.

Enfin pourquoi ne pas dire que tout enfant ayant développé la Rougeole (maladie bénigne chez l'enfant en bonne santé, non carencé en Vitamine A [1]), a un système immunitaire qui a fabriqué les anticorps spécifiques contre le virus de la Rougeole, ce qui permet d'affirmer qu'il est vacciné à vie contre la Rougeole.

# 2/ A propos de la vaccination contre le virus de l'Hépatite B : des liens très suspects reconnus par la médecine et dans plusieurs procédures juridiques

Vous savez parfaitement chère collègue, comment se transmet le virus de l'hépatite B : le sang, les relations intimes et la seringue du drogué.

A 6 semaines de vie que sait-on de l'avenir professionnel, intime ou fragilisé de l'enfant ?

Vous avez courageusement parlé de la future génération sans tabac, vous auriez du ajouter « sans drogue », mais c'est plus difficile de l'affirmer quand on observe sa généralisation chez les jeunes. C'est pourtant de votre responsabilité pour la Santé! Voilà une belle voie préventive.

Pensez-vous sérieusement que la vaccination contre le virus de l'hépatite B soit nécessaire à tous les nouveaux nés de 6 semaines, alors que les fabricants, calculant d'abord leurs propres intérêts, imposent aux familles le vaccin Hexavalent contre les 6 premières maladies que sont : Diphtérie-Tétanos-Polio-HépatiteB-Hemophilus influenzae b et Coqueluche.

Les relations entre cette vaccination et la sclérose en plaques sont moins douteuses que celles entre ROR et Autisme.

Vos conseillers vous disent : « Actuellement, aucune étude scientifique n'a démontré de lien de causalité entre la vaccination contre le VHB et la survenue d'une sclérose en plaques (SEP) ou d'autres affections auto-immunes. » Pourtant...

Les complications de la vaccination, désormais bien répertoriées, invitent à une grande prudence. Elles ont été diffusées fin 2014, au grand dam des fabricants et de leurs diffuseurs.

En effet, le docteur Dominique Le Houézec [2], *pédiatre conseiller médical du réseau de surveillance de l'hépatite B* observe à partir de deux sources, - celles de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) et du système de pharmacovigilance de l'ANSM (Agence nationale de sécurité des médicaments et des produits de santé) -, observe une augmentation de 65 % des cas

de sclérose en plaques (SEP) dans les années 1995-1996.

Soit deux ans après la campagne de vaccination de masse contre l'hépatite B qui a eu lieu en 1994!

La campagne de vaccination quasiment présentée comme obligatoire avait pour cible tous les élèves des classes de CM2 et 6e, puis les nourrissons et adolescents en perspectives.

Or, il existe un énorme pic de SEP déclarées, culminant dans les années 1995. Environ 20 millions de personnes ont été vaccinées sur la base des 23 millions de boîtes de vaccins vendues. Le rapport bénéfices/risques est immensément positif vous dira-t-on!

Le conseiller médical précise : « Les données chiffrées disponibles en France montrent donc **un signal statistique certain** en faveur d'un lien de causalité entre l'événement vaccination-HB et l'apparition de SEP, avec une corrélation maximale dans les deux années suivant la vaccination. »

Dans la discussion scientifique, le docteur Dominique Le Houézec montre que 7 des 9 critères de Hill sont présents. Ils permettent de relier une cause à un effet (puissance de l'association, lien temporel de l'association, spécificité de l'association...), en l'occurrence le déclenchement d'une SEP dans les suites d'une vaccination hépatite B.

Évidemment les arguments contre les affirmations précédentes ont été affûtés mais ne trompent pas : le recours plus fréquent à l'IRM, dans les maladies neuro-dégénératives en particulier, et la plus grande qualification des neurologues expliqueraient à eux seuls le nombre croissant des cas de scléroses en plaques. Mais cela ne suffit pas à expliquer les 65 % d'augmentation des cas de SEP dans les années 1995.

D'ailleurs le 1er octobre 1998, le ministre de la Santé Bernard Kouchner a annoncé la suspension de la vaccination contre l'hépatite B effectuée par les médecins scolaires. Cette décision fut évidemment qualifiée d'incompréhensible par plusieurs syndicats de médecins ou sociétés savantes, par les laboratoires qui ont vu leur vente chuter, et même par des organismes médicaux, dont l'OMS dont l'indépendance de l'empire vaccinal reste à démontrer.

On vous dira qu'on n'a jamais vu des SEP chez les nourrissons et que c'est une des raisons pour vacciner si tôt. Cette affirmation est sans valeur car le paramètre *exposition et délai*, n'est pas pris en compte comme il le devrait, d'autant plus que les statisticiens n'osent pas le dire ou cela ne leur est pas demandé.

Selon l'Arcep, fondation pour l'aide à la recherche sur la Sclérose en plaques : « environ 25 enfants sont diagnostiqués chaque année. L'âge moyen de début est de 11-12 ans. Toutefois, 14% des enfants débutent une sclérose en plaques avant 6 ans et 30% avant 10 ans. Ainsi, 2 à 4% des personnes atteintes de SEP ont débuté la maladie avant 16 ans et 0.5% avant 10 ans. Avant l'âge de 10 ans, autant de garçons que de filles sont touchés par la sclérose en plaques. Toutefois, après 10 ans, les filles sont majoritairement concernées. »

Tous les parents doivent connaître de tels risques, même si nombre de pédiatres crient encore haut et fort qu'il n'y a aucun lien scientifiquement prouvé entre SEP et vaccination contre l'hépatite B.

La connaissance de ces liens revendiqués et acceptés par la justice dans plusieurs procès, dont vos conseillers ont dû vous parler, est nécessaire et suffisante pour déconseiller formellement les vaccins hexavalents aux nourrissons de moins 2 mois.

La seule indication serait le cas de l'enfant dont la mère et/ou le père seraient atteints par l'hépatite B et porteurs de l'antigène Hbs. De plus ils contiennent de l'Aluminium dont nous allons voir la toxicité.

### 3/ A propos de l'Aluminium et de ses dangers, vous avez évoqué "l'irrationnel le plus total".

Vous affirmez trop vite, car vos conseillers ne vous disent pas l'essentiel. Cet essentiel je l'ai appris en travaillant la question dans les moindres détails. Comme le précisait récemment le président de la République méfiez vous des notes de vos conseillers, surtout appartenant à l'équipe précédente.

Je me permets très respectueusement de vous transmettre cet essentiel à propos de l'Aluminium, afin que vous preniez les décisions pour le bien des enfants auxquels vous voulez, de gré ou de force, imposer 11 vaccinations dont certaines contiennent de l'Aluminium.

Comme vous allez le vérifier vous même, l'Aluminium, pas plus que des nanoparticules retrouvées dans des études sérieuses, n'a rien à faire dans le corps d'un enfant ou dans celui d'un adulte, mais tout dépend de quelle façon il pénètre le corps.

Vous avez dit « Nous avons sur les adjuvants un recul d'utilisation de 90 ans. Plusieurs centaines de millions de doses de vaccins utilisées depuis que les vaccins existent. »

Savez-vous que beaucoup de produits adjuvants ont été essayés dans le but de stimuler le système immunitaire et de vacciner de plus en plus tôt ? Ont été testés, le tapioca, la saponine, des miettes de pain, des émulsions huileuses contenant du squalène et actuellement des sels (hydroxyde et phosphate) d'aluminium. L'éthylmercurithio 2 benzoate de sodium dit "thiomersal" lui même conservateur (dérivé du mercure) est retiré définitivement, bien que des traces de mercure soient retrouvées dans certains vaccins sous forme de nanoparticules.

Le formaldéhyde, classé cancérigène, reste présent. Le formaldéhyde comme l'aluminium restent des produits qui inquiètent les familles. Nous, scientifiques, leurs devons des réponses précises qui ne peuvent venir des fabricants, vous en conviendrez.

D'ailleurs avec vous, qui êtes comme moi cancérologue, nous pouvons nous poser la question immuno-logique : pourquoi l'Aluminium n'est-il pas utilisé pour stimuler l'immunité en cancérologie ? Je n'ai pas trouvé de réponse positive dans la littérature, bien au contraire.

J'ai reçu beaucoup de questions des familles concernant l'aluminium présent dans près de 60 % des vaccins. Dangereux ou pas, utile ou inutile ? À quoi sert-il dans un vaccin ?

Sur un mode humoristique et surtout pédagogique, mais pour éviter le style académique que nous

connaissons bien, j'ai décidé de laisser la parole à cet oligo-élément.

Ce sera l'objet de ma prochaine lettre, qui vous est aussi adressée.

Bien à vous Madame la Ministre, chère collègue,

et bien à vous tous qui me lirez et qui avez soif de savoir sur ce sujet majeur de Santé publique.

Evidemment n'hésitez à diffuser largement sachant qu'aucun grand média n'en parlera sauf pour réfuter et agresser toutes celles et ceux qui ne sont pas dans le sillage de l'Empire Vaccinal.

Pr Henri Joyeux

NB/ Une procédure juridique de groupe est en cours menée par Maître Jacqueline Bergel. J'ai décidé d'y participer personnellement. Soyez nombreux à nous rejoindre. Il s'agit de la Santé de nos enfants et petits enfants. Elle est destinée non pas à supprimer les vaccinations mais à supprimer l'ALUMINIUM des vaccins, ce qui obligera aussi à reculer les dates de vaccinations autour de 18 mois (sauf exceptions) comme la Loi actuelle le propose.

Formulaire à remplir pour envoyer un mandat : <a href="http://www.avocat-bergel.com/mandat.php">http://www.avocat-bergel.com/mandat.php</a>